

LES RIVIÈRES PASH-ENT AU BLEU, LES RIVERAINS S'Y SENTENT MIEUX !

(1) PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.
Le PASH Dyle-Gette a été approuvé le 10 novembre 2005
et publié au Moniteur Belge le 2 décembre 2005.

Contrat de rivière Gette et affluents : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte 3
1490 Court-Saint-Étienne - 010 62 10 53 - contrat.riviere@ccbwb.be
Contrat de rivière Dyle et affluents : mêmes coordonnées

Intercommunale du Brabant wallon : rue de la Religion 10 - 1400 Nivelles
067 21 71 11 - direction@ibw.be - www.ibw.be - Service de garde : 0478 99 86 53

Plus de détails sur la situation de votre maison ?
Consultez les cartes du PASH à échelle détaillée sur
<http://www.spge.be>

© : MET - D.432 pour les voiries et bâtis
Licence portail cartographique n° 050704/
CONTRAT DE RIVIERE - Dyle et Affluents

L'assainissement des eaux usées à Incourt

Pour connaître mes obligations...
Je dois déterminer :

Étape 1. Le régime d'assainissement de mon habitation ?

- Régime collectif > 2000 EH (*)
- Régime collectif < 2000 EH (*)
- Régime autonome
- Régime autonome communal
- Régime transitoire

Étape 2. Ma rue est-elle équipée d'égout ?

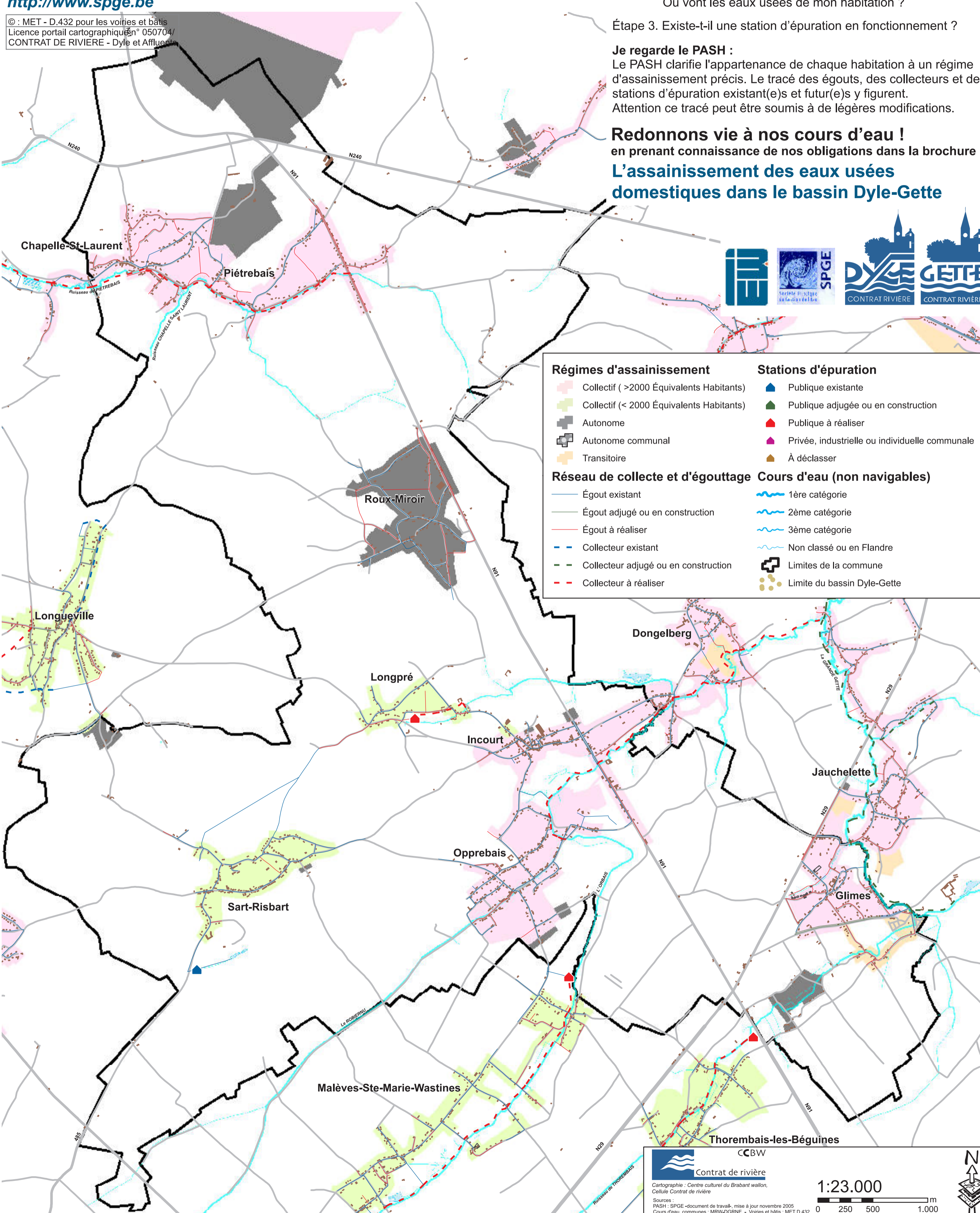
Où vont les eaux usées de mon habitation ?

Étape 3. Existe-t-il une station d'épuration en fonctionnement ?

Je regarde le PASH :

Le PASH clarifie l'appartenance de chaque habitation à un régime d'assainissement précis. Le tracé des égouts, des collecteurs et des stations d'épuration existant(e)s et futur(e)s y figurent. Attention ce tracé peut être soumis à de légères modifications.

Redonnons vie à nos cours d'eau !
en prenant connaissance de nos obligations dans la brochure :
L'assainissement des eaux usées domestiques dans le bassin Dyle-Gette



Régimes d'assainissement		Stations d'épuration	
	Collectif (>2000 Équivalents Habitants)		Publique existante
	Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)		Publique adjudgée ou en construction
	Autonome		Publique à réaliser
	Autonome communal		Privée, industrielle ou individuelle communale
	Transitoire		À déclasser
Réseau de collecte et d'égouttage		Cours d'eau (non navigables)	
	Égout existant		1ère catégorie
	Égout adjudgé ou en construction		2ème catégorie
	Égout à réaliser		3ème catégorie
	Collecteur existant		Non classé ou en Flandre
	Collecteur adjudgé ou en construction		Limites de la commune
	Collecteur à réaliser		Limite du bassin Dyle-Gette